



Centre Hospitalier  
**DRÔME VIVARAIS**  
—  
Psychiatrie  
adulte & enfant

# Le Centre Hospitalier Drôme Vivarais

vous souhaite la bienvenue



## Le mot de la Direction

Vous avez rejoint les équipes du Centre Hospitalier Drôme Vivarais et je suis très heureuse de vous y accueillir.

L'hôpital psychiatrique accueille et soigne des personnes qui sont dans une très grande souffrance psychique. L'écoute, l'attention, les prescriptions médicales et l'accompagnement que nous leur proposons leur permettent de retrouver un équilibre de vie.

Notre projet d'établissement, que je vous invite à découvrir sur intranet, présente 4 axes que nous souhaitons développer pour la période 2022-2027 : Ecouter, Prendre soins, Etre partenaire, Nous organiser. Au sein de votre équipe, vous serez amené à contribuer aux priorités que nous nous sommes données.

En tant que cheffe d'établissement, je suis très attentive aux conditions de travail des professionnels.

Un très gros projet immobilier a permis de rénover une très grande majorité des locaux ; nous poursuivons nos efforts pour améliorer les quelques sites qui doivent l'être encore.

La qualité de vie au travail passe aussi par la qualité des relations que l'on entretient avec les autres ; le respect, la bienveillance doivent nous guider dans tous nos échanges.

A votre arrivée au CHDV, ce livret vous est remis afin de vous donner quelques informations essentielles sur l'hôpital et son fonctionnement. Les informations restent synthétiques. N'hésitez pas à solliciter votre encadrement et la DRH pour obtenir des informations plus précises et adaptées à votre situation personnelle.

Au nom de l'ensemble de la communauté hospitalière, je vous souhaite la bienvenue au CHDV !

Lucie VERHAEGHE  
Directrice du Centre Hospitalier  
Drôme Vivarais



## Le mot du Président de la CME

Au nom de la communauté médicale, je vous souhaite la bienvenue au Centre Hospitalier Drôme Vivarais.

Vous rejoignez des équipes dynamiques, qui mettent chaque jour, leurs compétences au service des patients et de leurs familles toujours dans un souci de professionnalisme, de bienveillance et d'empathie.

Chacune et chacun à notre niveau, des services logistiques et techniques aux services de soins en passant par la Direction et les services administratifs, avons un rôle indispensable pour le mieux-être de celles et ceux dont nous avons la charge.

Très cordialement.

Dr Olivier SALADINI  
Président de la CME  
du Centre Hospitalier  
Drôme Vivarais

# Sommaire

## Présentation de l'établissement

Histoire du CH Drôme Vivarais .....	5
L'offre de soins.....	6
L'organisation des pôles.....	7-9
Les chiffres-clés.....	10
Le projet d'établissement .....	11

## La qualité et la gestion des risques

La certification HAS.....	12
Le signalement des événements indésirables .....	12

## Vos droits et obligations

Vos droits à la formation .....	13
Le droit de grève .....	13
Le droit syndical .....	13
La protection fonctionnelle .....	13
L'obligation de service .....	14
L'obligation d'obéissance hiérarchique.....	14
L'obligation de secret professionnel.....	14
Le respect de la laïcité.....	14

## Votre temps de travail.....14

## Votre protection sociale

En cas de maladie.....	15
Les congés maternité, paternité et d'adoption.....	15
En cas d'accident du travail.....	15

## La sécurité au CH Drôme Vivarais

La sécurité incendie.....	16
En cas d'agression .....	16
La sécurité informatique.....	16

## La communication au sein de l'établissement

L'annuaire téléphonique.....	17
La newsletter.....	17
Le journal interne.....	17
L'intranet.....	17

## Infos pratiques

Votre badge .....	18
La restauration .....	18
L'Amicale du personnel.....	18
Le CGOS .....	18
Les règles de circulation sur le site de Montéléger .....	18
La micro-crèche .....	18
Forfait mobilités durables .....	19

## Organigrammes

Direction des Ressources Humaines.....	20-21
Direction des Soins .....	22

## La vie du au CH Drôme Vivarais

Tout en image .....	23
---------------------	----

# Présentation de l'établissement

## Histoire du Centre Hospitalier Drôme Vivarais

En **1964**, est créé sur la Drôme un poste de psychiatre chargé d'un dispensaire d'hygiène mentale. Il est accompagné de deux infirmières, de deux assistantes sociales et d'une secrétaire.

En **1976**, c'est l'ouverture, sur le site actuel de Montéléger, du Centre Hospitalier Valence Montéléger.

En **1991**, changement de nom : le Centre Hospitalier Valence-Montéléger devient le Centre Hospitalier spécialisé Le Valmont et création d'un logo.



Depuis cette date, l'hôpital n'a cessé de croître avec de nouveaux bâtiments et de nouveaux services aussi bien sur le site de Montéléger que sur l'ensemble du département de la Drôme.

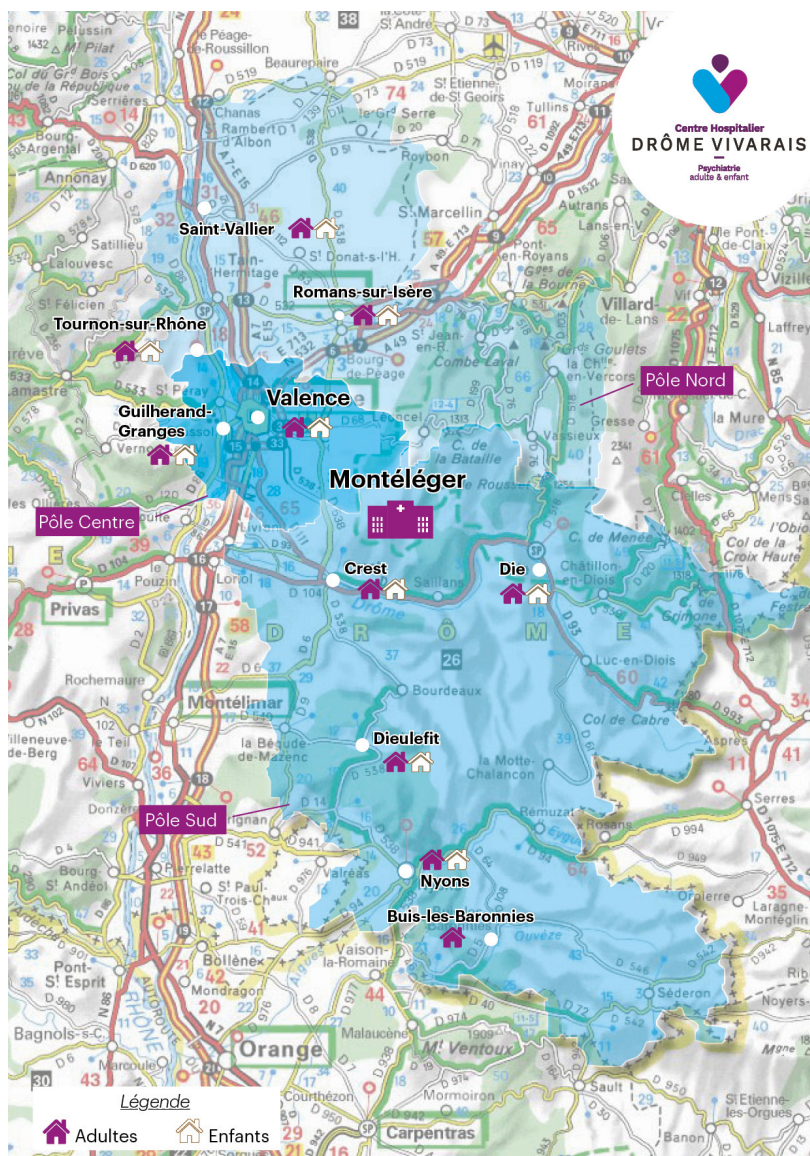
En **2017**, l'hôpital devient le Centre Hospitalier Drôme Vivarais (CHDV) et création d'un nouveau logo.



En **2018** est posée la première pierre des nouveaux bâtiments visant à améliorer les conditions d'accueil des patients.

**Le 10 septembre 2021**, les nouveaux bâtiments du Centre Hospitalier Drôme Vivarais sont inaugurés.

## L'offre de soins



## L'organisation des pôles

### Le pôle administratif, technique et logistique

comprend :

- > Les services administratifs (Direction Générale, Direction des Ressources Humaines et des Affaires médicales, Bureau des entrées, Direction des systèmes d'information, Direction des Affaires financières, Direction des soins, de la qualité et de la gestion des risques).
- > Les services techniques et logistiques (service achats, magasin, restauration, transport).



**Le pôle transversal** est sous la responsabilité de son Chef de Pôle, le Docteur Grain Frédéric, secondé par Mme FOUREL Delphine, Cadre supérieure du pôle.

Le pôle transversal regroupe notamment :

- > L'Unité d'Accueil et d'Orientation (UAEO),
- > L'antenne psychiatrique aux urgences de l'hôpital de Valence
- > La filière de gérontopsychiatrie (équipe mobile de psychogériatrie, Maison d'Accueil Spécialisée, Unité de psychiatrie pour la personne âgée et Unité de Soins de Longue Durée)
- > Le Centre de Réhabilitation et de remédiation cognitive
- > L'équipe Mobile de psychiatrie et de précarité
- > Le service d'Accompagnement à la sortie au Centre pénitentiaire de Valence
- > Le Centre de consultation médicale
- > La pharmacie



Centre de Thérapie Familiale Systémique adulte de Guilhaierand-Granges

**Le pôle Centre** est sous la responsabilité de son Chef de Pôle, le Docteur MARTIN Brice, secondé par Mme LOPET-LE PRIELLEC Sandrine, Cadre supérieure du pôle.

Le pôle Centre regroupe les unités d'hospitalisation temps plein (UPC1 et UPC2) et des structures extrahospitalières sur les secteurs géographiques de Valence et de Guilhaierand-Granges.

**Le pôle Nord** est sous la responsabilité de son Chef de Pôle, le Docteur SALADINI Olivier, secondé par Mr MAMMANO Philippe, Cadre supérieur du pôle.

Le pôle Nord regroupe les unités d'hospitalisation temps plein (UPN1 et UPN2) et couvre des structures extrahospitalières sur les secteurs géographiques de Romans, de Saint-Vallier et de Tournon-sur-Rhône.



CMP-CATTP-HDJ adulte de Tournon



**Le pôle Sud** est sous la responsabilité de son Chef de Pôle, le Docteur TOMAS-BUIL-BROTO Gaëtan, secondé par Mme FONTANILLE Luce, Cadre supérieure du pôle.

Le pôle Sud regroupe les unités d'hospitalisation temps plein (UPS1 et UPS2) et des structures extrahospitalières sur les secteurs géographiques de Crest, Nyons, Die et Dieulefit.



CMP-CATTP adulte de Dieulefit



**Le pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** est sous la responsabilité de son Chef de Pôle, le Docteur NICOLAS Lilian, secondé par Mr DALOISO Fabrice, Cadre supérieur du pôle.

Le pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent comprend l'unité d'hospitalisation temps plein DOLTO et des structures extrahospitalières sur l'ensemble du département de la Drôme et le secteur géographique de Guilherand-Granges.

## Les chiffres-clés

L'hôpital couvre une population adulte de 344 600 habitants et une population infanto-juvénile de 101 400 habitants.

Il comprend 190 lits adultes et 10 lits enfants ainsi que 99 places adultes et 38 places enfants.

En 2022, l'hôpital a accueilli 1 697 adultes en hospitalisation complète et 10 927 patients dans les structures extrahospitalières.

L'hôpital compte 825,48 ETP rémunéré de personnel soignant et de support et 57,79 ETP rémunérés de personnel médical.



Vue aérienne du Centre Hospitalier Drôme Vivarais à Montéléger, route des Rebatières.

## Le projet d'établissement

Le projet d'établissement 2022-2027 est consultable sur l'intranet. Il est organisé autour de 4 axes stratégiques :

### > **Écouter**

- Renforcer la participation des patients et leur famille à la vie institutionnelle
- Développer des outils d'implication des patients dans la prise en charge

### > **Prendre soin**

- Développer nos alternatives à l'hospitalisation
- Développer une offre pour prévenir le suicide et soigner les psycho traumatismes
- Améliorer la prise en charge médicamenteuse
- Positionner le CMP comme pivot de l'offre de soins en ambulatoire
- Développer la e-santé
- Construire des parcours de prise en charge
- Améliorer la santé somatique des patients
- Poursuivre la dynamique de prise en charge à la Maison d'Accueil Spécialisée

### > **Être partenaire**

- Coordonner les prises en charge avec les autres acteurs du soin
- Ouvrir l'hôpital sur les autres acteurs de la cité

### > **Nous organiser**

- Développer une démarche éco-responsable
- Structurer un mode de gouvernance participatif
- Structurer les organisations de travail
- Développer l'appropriation par les professionnels de la gestion des risques
- Améliorer la qualité de vie au travail
- Déployer une nouvelle politique de communication
- Déployer un schéma directeur des outils informatiques
- Participer à des projets de recherche

## La certification HAS

En avril 2022, le CHDV a obtenu une certification avec mention de la part de la Haute Autorité de Santé.

La certification porte sur le niveau de qualité et de sécurité des soins délivrés au patient.

La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) est également soumise à une évaluation de la qualité des établissements médico-sociaux.



## Le signalement des événements indésirables

Il est indispensable que chaque professionnel communique spontanément et rapidement toute information sur des événements indésirables afin de favoriser les retours d'expérience.

Un événement indésirable est « un événement qui met en péril la sécurité d'une personne (patient, entourage, personnel) et qui perturbe les missions premières d'un établissement de santé. »

Bien évidemment, ces signalements ne peuvent en aucun cas entraîner une procédure disciplinaire à l'encontre d'un agent qui aura spontanément révélé un incident dans lequel il est impliqué, dont l'établissement n'aurait pas eu connaissance autrement.

Vous avez la possibilité de déclarer un événement indésirable depuis la page d'accueil de l'intranet « Déclarer un EI ».

# Vos droits

## Vos droits à la formation

Vous pouvez bénéficier de formations professionnelles au cours de votre carrière. Ces formations sont validées chaque année dans le cadre du Plan de formation. Elles concernent les formations liées au développement de vos compétences mais aussi les formations permettant l'accès à des niveaux de qualification supérieure.

Votre encadrement, dans le cadre notamment de l'entretien annuel de formation, ainsi que la cellule formation de la DRH (poste 6776) sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. Vous trouverez également un dossier Formation continue dans la rubrique DRH de l'intranet.

## Le droit de grève

En tant qu'agent public, vous avez la possibilité de vous déclarer gréviste auprès de votre encadrement. En tant qu'établissement hospitalier, un service minimum peut être mis en place afin d'assurer la sécurité des patients et la continuité de fonctionnement de l'hôpital.

Les règles relatives au droit de grève et aux service minimum sont disponibles dans la rubrique DRH de l'intranet.

## Le droit syndical

Vous avez la possibilité de rencontrer les représentants du personnel non médical.

Sont présents sur le CHDV, le syndicat CGT (poste 60.72) et le syndicat FO (poste 60.73).

## La protection fonctionnelle

Le CHDV assure votre protection juridique contre les menaces, violences, injures, diffamations ou outrages dont vous pourriez être victime dans l'exercice de vos fonctions. Cette protection passe notamment par l'assistance d'un avocat dans le cadre d'une procédure judiciaire.

# Vos obligations

En tant qu'agent du service public vous êtes soumis à certaines obligations professionnelles. Le non respect de ces obligations peut conduire à des sanctions disciplinaires et/ou pénales.

## L'obligation de service

Vous devez consacrer l'intégralité de votre activité professionnelle aux tâches qui vous sont confiées. Sauf exception, vous ne pouvez pas exercer d'activité privée lucrative.

## L'obligation d'obéissance hiérarchique

Vous devez vous conformer aux instructions de votre supérieur hiérarchique sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal.

## L'obligation de secret professionnel

L'agent public est soumis au secret professionnel prévu à l'article 226-13 du Code pénal : la révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire est punie d'un an d'emprisonnement.

En revanche l'article 226-14 du Code pénal impose ou autorise la révélation du secret lorsqu'il s'agit d'atteintes ou de mutilations sexuelles ou de violences conjugales dont a eu connaissance l'agent public.

## Le respect de la laïcité

L'agent public s'abstient de manifester ses opinions religieuses et de porter des signes religieux ostentatoires. Egalement, en application de la Charte du patient hospitalisé, il doit respecter les croyances et convictions des personnes accueillies.

# Votre temps de travail

L'organisation du temps de travail est détaillée dans le manuel de GTT disponible dans la rubrique DRH de l'intranet.

Pour les agents de jour, la moyenne hebdomadaire du temps de travail, pour un agent à temps plein est, de 35 heures. Pour les agents de nuit, la moyenne hebdomadaire est de 32 h 30.

La durée annuelle de temps de travail prévoit des repos hebdomadaires, des jours fériés, ainsi que des congés annuels.

Vous disposez d'un planning individuel et d'un cycle de travail sous la responsabilité de votre cadre de proximité.

# Votre protection sociale

## En cas de maladie

En cas de maladie ordinaire, tout agent doit informer immédiatement son supérieur hiérarchique. Il doit lui préciser la date de début et de fin de l'arrêt maladie. L'agent doit transmettre, au plus tard dans les 48 heures, le certificat médical à la DRH :

- > Les volets 2 et 3 pour les titulaires et stagiaires
- > Seulement le volet 3 pour les contractuels. Les volets 1 et 2 sont adressés à la Caisse d'Assurance maladie

L'encadrement n'est pas habilité à recevoir les justificatifs d'arrêt de travail.

En cas d'hospitalisation, le bulletin d'hospitalisation tient lieu de certificat d'arrêt de travail.

L'ensemble des règles et durées de ces congés figurent dans les fiches 17 et 18 du guide de gestion du temps de travail disponible sur l'intranet rubrique DRH-GTT-Manuel de GTT.

## Les congés maternité, paternité et d'adoption

À l'arrivée d'un enfant au foyer, vous pouvez bénéficier d'un congé de maternité, de naissance, pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, d'un congé d'adoption ou encore d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant.

L'ensemble des règles et durées de ces congés figurent dans les fiches 14 et 15 du guide de gestion du temps de travail disponible sur l'intranet rubrique DRH-GTT-Manuel de GTT.

## En cas d'accident de travail

L'ensemble des règles et durées de ces congés figurent dans les fiches 19 du guide de gestion du temps de travail disponible sur l'intranet rubrique DRH-GTT-Manuel de GTT.

Les formulaires de déclaration d'AT sont disponibles sur l'intranet Rubrique DRH.

# La sécurité au CH Drôme Vivarais

## La sécurité incendie

La sécurité incendie est l'affaire de tous.

La formation incendie est obligatoire tous les 2 ans. Plusieurs sessions sont organisées au cours de l'année encadrées par l'équipe sécurité. L'objectif étant de permettre aux agents de l'établissement d'identifier les situations à risques et d'agir en conséquence.

Des exercices d'évacuations inopinés sont réalisés régulièrement afin de vérifier la bonne application des consignes.

## En cas d'agression

Chaque service dispose de plusieurs « PTI » (Protection du travailleur isolé), qui permettent aux personnels de déclencher une alarme en cas d'agression. Cette alarme (silencieuse pour le déclencheur), prévient toutes les équipes soignantes de chaque unité ainsi que le service sécurité, que vous avez besoin de renfort et leur indique votre position dans le bâtiment au travers d'une géolocalisation Wi-Fi.

Afin d'éviter un éventuel dysfonctionnement au moment d'une agression, il est impératif de tester son PTI à chaque prise de service. (cf. fiche annexe « Utilisation d'un PTI »)

En mode dégradé, vous pouvez faire le 55 sur n'importe quel poste téléphonique. Ce numéro réservé aux urgences permet d'avoir soit le standard soit un agent de sécurité.

## La sécurité informatique

Les hôpitaux sont une cible privilégiée pour les attaquants informatiques, du fait de la nature sensible des données.

Par conséquent, quelques règles de bonnes conduites s'imposent :

- > Ne jamais donner son mot de passe
- > Ne pas oublier de se déconnecter du logiciel Cariatides ou de verrouiller sa session lorsque vous quittez votre poste.
- > Si vous avez une messagerie, ne pas cliquer sur des liens ou des pièces jointes d'expéditeur extérieur si vous n'êtes pas sûr de l'origine. En cas de doute, contacter le support informatique ou envoyer le message en PJ à l'adresse : [rssi@ch-dromevivaraais.fr](mailto:rssi@ch-dromevivaraais.fr)



# La communication au sein du CH Drôme Vivarais

## L'annuaire téléphonique

L'annuaire interne du pôle administratif, des unités polaires, des structures extrahospitalières et de l'équipe sociale est disponible sur l'intranet en tête du menu de gauche de la page d'accueil.

Il est régulièrement mis à jour par le service communication.

## La newsletter

Le service communication publie une newsletter de deux pages en version papier, mensuellement, en dehors des périodes de parution du journal interne (en début d'année et l'été).

Cette newsletter est distribuée à toutes les structures intra et extrahospitalières. Elle est également disponible sur l'intranet à la rubrique « Direction Générale » du menu du haut, puis à la sous-rubrique « Communication » du menu de gauche.



## Le journal interne

Le service communication publie le Journal Drôme Vivarais de 20 pages en version papier, semestriellement, en début d'année et l'été. Il brosse l'actualité de l'établissement qui n'a pas été traitée dans la newsletter ; fait un focus sur des dispositifs ; fait écho aux nouveaux arrivants et aux départs à la retraite d'agents qui ont laissé une empreinte au CH Drôme Vivarais ; met en avant une équipe et son fonctionnement à travers un dossier.

Ce journal interne est distribué à toutes les structures intra et extrahospitalières. Il est également disponible sur l'intranet à la rubrique « Direction Générale » du menu du haut, puis à la sous-rubrique « Communication » du menu de gauche.

## L'intranet

Un site dédié au personnel intitulé « Intranet du CH Drôme Vivarais » apparaît à l'ouverture du navigateur Chrome depuis la session informatique de chaque agent.

Cet outil permet de publier, recueillir et partager des informations propres à chaque pôle et service du centre hospitalier. Un carrousel d'images « À la une » diffuse les événements majeurs à venir, ainsi que des informations pratiques. Toujours en page d'accueil, vous trouverez l'annuaire interne en tête du menu de gauche, et des procédures/notes dans la rubrique « Actualités des espaces ».

Les autorisations d'accès (lecture, modification) sont données par le service communication.



# Infos pratiques

## Votre badge

Un badge vous sera remis par la direction des ressources humaines à la signature de votre contrat. Ce badge vous permettra notamment d'ouvrir la barrière de l'hôpital, d'avoir accès au service dont vous dépendez, de payer votre repas au self ou encore de réserver un véhicule.

## La restauration

Un self du personnel est situé sur Montéléger pour prendre ses repas le midi.

Si vous travaillez sur une structure extrahospitalière, vous pouvez bénéficier soit d'une carte restaurant soit d'un repas livré.

## L'Amicale du personnel

Vous pouvez adhérer à l'Amicale du personnel pour profiter d'un abonnement à la salle de sport et au court de tennis, à des tarifs très avantageux. Par ailleurs, l'association propose, tout au long de l'année, des activités de loisirs et opérations commerciales.

Pour en savoir plus : [amicale@ch-dromevivrais.fr](mailto:amicale@ch-dromevivrais.fr) ou 61 61 / 06 15 22 76 80.

## Le Comité de Gestion des Oeuvres Sociales (CGOS)

Le CGOS a pour mission de mener et développer une politique d'action sociale en faveur des agents ou retraités des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux adhérant au C.G.O.S et, sous certaines conditions, en faveur des membres de leurs familles.

Vous pouvez compléter votre dossier à tout moment sur le site internet [cgos.info](http://cgos.info)

## Les règles de circulation sur le site de Montéléger

Sur le site de Montéléger, le Code de la route s'applique et la vitesse est limitée à 30 km/h.

## La micro-crèche

L'Hôpital a une convention avec deux micro-crèches « Les gribouilles » situées à Valence :

- > ZI de Briffaut, 13 rue Henri Rey
- > Avenue des Langories, chemin du Pltde Lautagne.

Elles sont ouvertes de 7 h à 19 heures en semaine et accueillent les enfants de 2,5 mois à 4 ans.

Si vous êtes concerné(e) et intéressé(e), vous devez faire une demande de place en crèche auprès de la DRH.

## Forfait Mobilités durables

### ***Vous pouvez bénéficier du Forfait Mobilités Durables pour vos trajets domicile-travail***

#### Quand déposer sa demande de versement à la DRH ?

Entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre

#### Avec quel véhicule ?

- ➡ Vélo ou vélo à assistance électrique
- ➡ Trottinette mécanique ou électrique
- ➡ Covoiturage
- ➡ Service d'autopartage

#### Plus de précisions et modèle d'attestation sur l'intranet

> DRH / Actualités réglementaires / Forfaits mobilités durables

#### Forfait versé à partir de 30 allers-retours par an

De 30 à 59 A/R	➡	<b>100 €</b>
De 60 à 99 A/R	➡	<b>200 €</b>
De 100 A/R et +	➡	<b>300 €</b>



***Et si vous n'avez pas de vélo élec',  
on peut vous en mettre un à disposition 1 mois***

#### Où ?

Au magasin Carbone Zéro au port de l'Épervière à Valence.

#### Comment ?

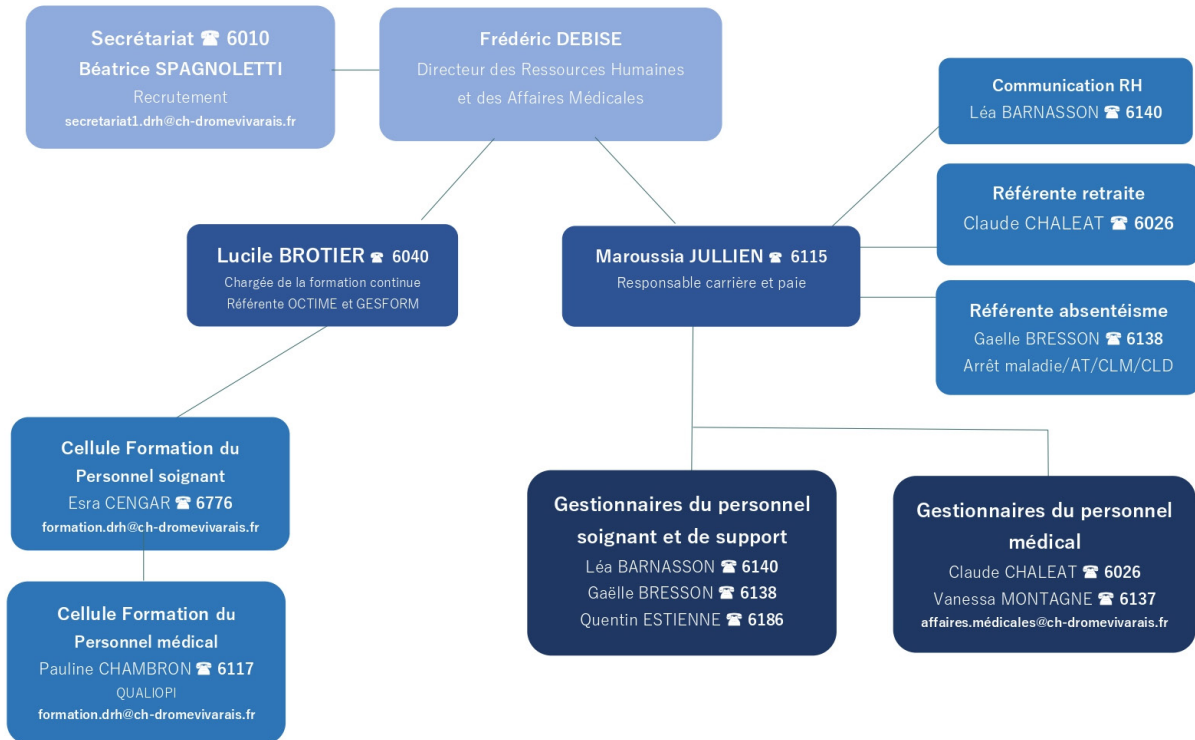
Contactez le magasin pour réserver le vélo, et le récupérer sur place muni de votre badge du CHDV et d'une pièce d'identité.



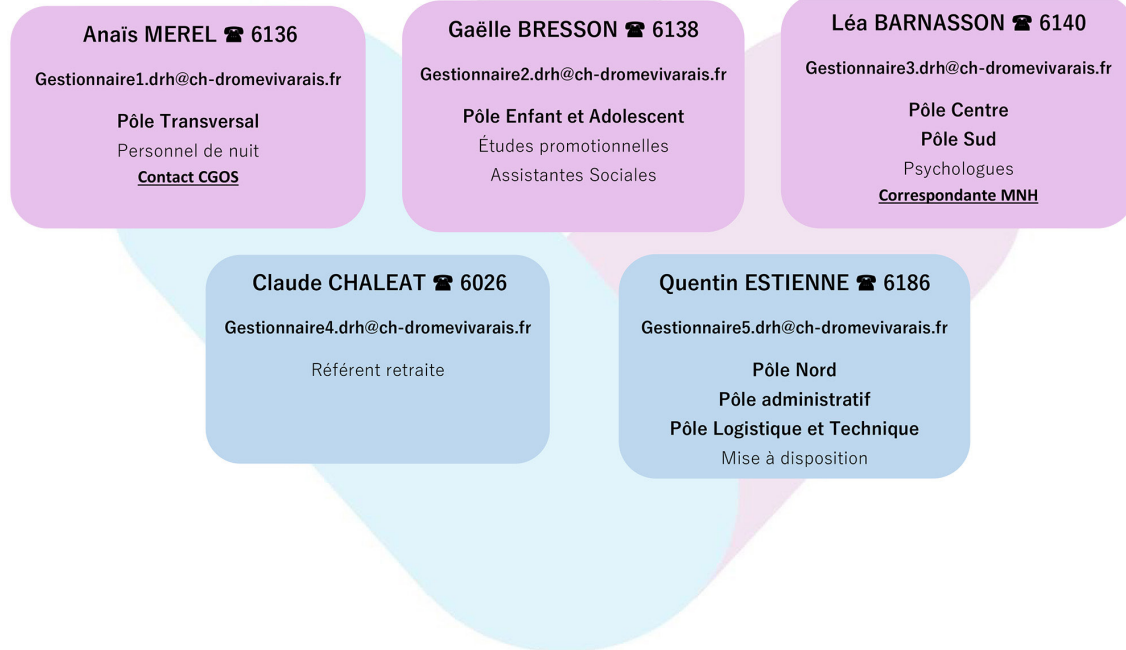
Carbone Zéro le Port  
Chemin de l'Épervière  
26000 Valence  
04 75 77 19 22  
leport@carbone-zero.fr

Des parkings à vélo sécurisés sont présents sur la majorité des sites du CHDV.  
Renseignez-vous auprès des cadres.

# La Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales



## Gestionnaires du personnel soignant et de support



# La Direction des Soins



# La vie au CH Drôme Vivarais



Séance Yoga pour les usagers lors d'Octobre Rose 2023.



Premier atelier « 2 tonnes » pour les agents du CHDV, le 27 mars 2024.



Lâcher de ballons à la fête de la MAS Van Gogh, le 5 juillet 2024.



Belle participation du CHDV à l'Afterwork running de Valence, le 27 juin 2024.



Usagers, soignants et personnel encadrant, lors de la cérémonie d'ouverture des Olympiades du CHDV, le 30 mai 2024.



Centre Hospitalier  
**DRÔME VIVARAIS**

Psychiatrie  
adulte & enfant

**Ce livret d'accueil des nouveaux arrivants est disponible sur l'intranet du CH Drôme Vivarais.**

**COURRIEL :** [direction@ch-dromevivarais.fr](mailto:direction@ch-dromevivarais.fr)

**SITE INTERNET :** [www.ch-dromevivarais.fr](http://www.ch-dromevivarais.fr)

**TÉLÉPHONE :** 04.75.75.60.60

391 route des Rebatières - BP 16 - 26760 MONTÉLÉGER

*Service communication : 09-2024*